

## VII

### AVOIR UN SENS ET DONNER UN SENS

CH. PERELMAN

La question «quel est le sens d'un énoncé ou d'un signe ?» a suscité des réponses fort variées que, pour les besoins de l'exposé, on pourrait ramener à trois espèces, qui correspondent grosso modo au réalisme, au nominalisme, et à une synthèse de nature théologique.

Personne n'a jamais nié que les expressions linguistiques soient utilisées de différentes manières, que les philologues s'efforcent d'ailleurs d'analyser, mais les réalistes ont prétendu que les réponses que l'on attend des philosophes aux questions concernant le sens sont d'une tout autre nature. Le rôle de ceux-ci est de nous faire connaître *la proposition, l'idée, l'essence*, en un mot la réalité objective à laquelle se réfère celui qui exprime ce qui a un sens, pour nous permettre de juger de la vérité ou de la fausseté de ses assertions. Dans cette perspective, où la philosophie est définie comme une science de l'être, une ontologie, les questions de sens sont subordonnées à celles concernant le vrai ou le faux. Il y a lieu de considérer comme résultant d'insuffisances de langages négligeables pour le philosophe, toute ambiguïté, toute équivoque, tout ce qui s'écarte de l'expression adéquate des idées claires et distinctes qui sont, en dernière analyse, les seuls objets d'étude dignes de lui. Ceux-ci seront soustraits à toute contingence, à toute évolution historique, on leur accordera le statut de réalités éternelles et immuables, d'idées, de propositions, ou d'essences, dont la connaissance devra, si possible, se modeler sur celle des êtres mathématiques. Dans cette perspective, les mathématiques constituent le modèle privilégié du philosophe qui devra, en outre, compléter les résultats de ses descriptions et analyses du réel par l'indication de toutes les causes d'ambiguïté et d'erreur qui infectent le langage et les opinions du commun, et contre lesquelles il y a lieu de se prémunir par une ascèse intellectuelle. Il faut purger sa pensée de tout ce qui est confus, équivoque et inconsistant, des produits de l'imagination, des préjugés et des préventions, de l'attachement à ce qui n'est qu'individuel, changeant et contingent.

Cette conception de la philosophie est celle du rationalisme depuis Platon jusqu'à Spinoza, mais c'est aussi paradoxalement, celle de l'empirisme logique, avec la seule différence, mais qui est d'im-

portance, que pour les rationalistes la philosophie est capable de fournir des réponses à toutes les questions essentielles qui préoccupent l'humanité, alors que pour le néo-positiviste le champ de la philosophie ainsi conçue s'est rétréci comme une peau de chagrin, le rôle essentiel de l'activité philosophique recommandable n'étant plus positif mais négatif, et consistant dans la critique impitoyable de tous les non-sens et contre-sens dont se nourrit la pensée des philosophes.

Pour ceux que l'on pourrait qualifier de nominalistes, le sens est œuvre humaine. Se servir du langage d'une façon sensée, c'est appliquer correctement les règles de son usage. Mais, dans cette perspective, ce qui importe avant tout au philosophe est de savoir comment ces règles s'élaborent et pourquoi elles évoluent dans une discipline et un milieu donnés. Se contenter de l'affirmation que ces règles s'élaborent et évoluent d'une façon arbitraire, l'essentiel étant de s'y conformer, c'est ne voir que l'aspect formel des choses permettant de concilier une conception nominaliste du langage avec les conséquences du réalisme: on aboutit de cette façon au même rejet du contingent, du variable et du changeant, dans le cadre du langage étudié, que les réalistes; avec la circonstance aggravante que l'on se refuse de fournir, en tant que philosophe, une réponse quelconque aux problèmes concrets qui préoccupent les hommes. Si le sens est œuvre humaine, les diverses expressions linguistiques doivent, directement ou indirectement, exprimer d'une façon qui leur semble appropriée, les problèmes et les solutions que les hommes préconisent dans les domaines les plus divers. Ce n'est pas sans raison, en effet, que les terminologies et les classifications scientifiques évoluent, tout comme les définitions et les classifications juridiques. C'est surtout en droit, à cause de son organisation détaillée et de son élaboration explicite, que l'on peut le mieux observer les conditions et analyser les raisons de cette évolution. C'est pourquoi les nominalistes feraient bien de prêter attention à ce qu'une réflexion sur le droit peut apporter de neuf et d'éclairant concernant l'élaboration des règles, y compris les règles du langage.

Si le sens est œuvre humaine, et non pas l'expression d'une réalité objective, le principal danger à combattre est le conflit des subjectivités, résultant du foisonnement de règles arbitraires. Les juristes ont cherché à pallier cet inconvénient majeur par l'élaboration de règles de compétence et de procédures de décision, qu'il y aurait intérêt à examiner de plus près. Signalons, dès à présent, que bon nombre de philosophes ont préféré résoudre cette difficulté en recourant à une solution de nature théologique. En reconnaissant que tout sens dépend d'une pensée qui l'élabore, il suffit d'imaginer cette

élaboration comme le produit d'une pensée divine, donc parfaite, pour réaliser une synthèse avantageuse du nominalisme et du réalisme. Tout comme le Dieu créateur est l'origine de toute réalité, la pensée divine devient le fondement de tout sens objectif et norme indiscutable de la pensée humaine. Les idées divines étant claires et distinctes, éternelles et immuables, le sens que recherchent les philosophes, tout en étant d'origine spirituelle, devient pour les hommes un ordre objectif qu'ils doivent reconnaître et auquel ils doivent se soumettre, comme le législateur humain doit se soumettre au droit naturel.

En refusant cette solution théologique, le nominaliste pour lequel les problèmes de sens restent des problèmes purement humains, fournissant des réponses à des préoccupations humaines, estime que rien ne permet plus de postuler l'objectivité du sens, dont l'étude ne sera plus nécessairement le reflet d'une ontologie. Le sens d'une expression, dans la mesure où il résulte de l'application d'une règle d'usage, pourra présenter des aspects divers, conformes à la variété de ces règles. Il n'est plus indispensable de postuler la clarté et l'univocité de tout énoncé, de toute expression ayant un sens; il n'est plus indispensable de le concevoir uniquement comme corrélatif de la vérité ou de la fausseté, à la manière de Frege.

S'il est indubitable que dans certains domaines, quand il s'agit d'un langage formalisé, par exemple, l'exigence d'univocité prime toutes les autres, celle-ci s'efface bien des fois devant d'autres exigences. Presque toute expression d'une tautologie, dans le langage naturel, sera interprétée en donnant au sujet et au prédicat des sens différents, pour conserver quelque intérêt à l'énoncé. Par ailleurs, de nombreux usages du langage exigent qu'une marge de liberté soit laissée à l'interprète. C'est ainsi que chaque fois que le législateur veut accorder au juge un grand pouvoir d'appréciation dans l'application de la loi, il introduira volontairement dans les textes des termes vagues, tels que «équité», «ordre public», «intérêt général», etc. qui seront précisés petit à petit par la tradition jurisprudentielle. L'école française de l'exégèse qui, pendant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, a prétendu borner le rôle de la doctrine juridique à l'interprétation du code à partir des termes mêmes de la loi, en se référant à la volonté du législateur même quand elle ne s'était pas manifestée explicitement, s'était inspirée des méthodes de la théologie, justifiées par la foi en la perfection et l'omniscience du législateur divin. Mais nous savons non seulement que le législateur abandonne de temps en temps au juge le soin de préciser la règle, mais qu'un texte qui paraît parfaitement clair peut cesser de l'être quand il faut l'appliquer à des situa-

tions imprévues, et auxquelles le législateur n'avait pas pu penser. Les notions claires sont celles dont l'extension est connue; or ce qui caractérise toute législation qui comporte l'obligation de juger, c'est qu'elle peut devoir être appliquée à des situations radicalement nouvelles. Comment expliquer les renversements de jurisprudence qui se produisent régulièrement dans tout système juridique? Quand devant un nouveau cas d'application, l'interprétation ancienne est jugée contraire à la finalité d'une institution juridique, la décision jurisprudentielle pourra donner à un texte ancien un sens nouveau. Telle façon d'agir constitue-t-elle une *escroquerie*, dans telles circonstances y avait-il *urgence* ou *négligence*, telle décision administrative est-elle conforme à l'*intérêt général*? Les décisions judiciaires, en qualifiant les actes et les situations, portent un jugement, qui n'est pas simplement conforme à une réalité objective, mais résulte d'une appréciation des éléments en cause. Cette appréciation judiciaire, qui aboutit à qualifier les faits d'une certaine façon, précise l'extension d'un concept et contribue, par là, dans la mesure où elle crée un précédent, à définir la compréhension de l'un ou l'autre terme de la loi. C'est ainsi que le juge collabore, par ses décisions, à la mise au point d'un ordre juridique, qui n'est pas simplement un donné objectif que le magistrat n'aurait qu'à appliquer aveuglément. A l'*énoncé*, dont la vérité ou la fausseté présuppose un sens précis et invariable, s'oppose le *jugement* résultant d'une appréciation judiciaire, donnant un sens déterminé aux textes appliqués.

Dans une conception réaliste, la pensée est une attitude contemplative visant à reconnaître l'évidence d'une intuition devant un objet qui s'impose à tout sujet connaissant appliquant les méthodes rationnelles. Dans une conception nominaliste, le sens étant une œuvre humaine, perfectible et modifiable, la pensée consiste bien souvent en une appréciation, un jugement, aboutissant à une décision qui ne s'impose pas nécessairement, et dont, pour cette raison, il y a lieu de justifier le caractère raisonnable. La pensée, dans ce cas, ne s'incline pas simplement devant son objet: elle adapte les règles admises à une situation nouvelle grâce à une action qui discrimine, apprécie, juge et décide. On ne peut plus, dans cette perspective, comme dans le réalisme, séparer nettement la théorie de la pratique, et la pensée de l'action: la pensée en tant qu'expression d'un jugement, résulte d'une prise de position, dont il faut justifier le bien-fondé, et qui engage la personnalité de celui qui juge.

Le sens quand il n'est pas un objet entièrement donné, mais résulte de l'application d'une règle, qu'élabore en l'appliquant un individu compétent et responsable, ne renvoie pas à une ontologie, mais

à une axiologie, qui fournira les fondements philosophiques permettant de justifier les prises de position de l'homme raisonnable qui pense, qui juge et qui décide.

## DISCUSSION

*Prof. TOPITSCH*

I think that Prof. Perelman is right in contrasting a realistic and a nominalistic concept of meaning with each other. For the first one meanings are pre-established entities existing independently of human will or custom; they are eternal, immutable, perfectly clear and precise and give access to the true essence of reality as well as to the unchangeable principles of moral conduct. It may be suitable to style this opinion the *essentialist* one. I may add to M. Perelman's criticism that usually the honorific attributes mentioned above are heaped just on such convictions which have become questionable by the development of knowledge and society.

For the other approach which M. Perelman calls the nominalistic one and which I would style the *conventionalist*, meanings are human products; they may grow slowly by the social process of custom and tradition or may be created by deliberate decision. At any rate, they form a part of human social activity.

I cannot agree with M. Perelman if he shows the tendency to associate the ideal of clarity and precision too closely with the essentialist view. If we can reach clarity and precision at all we can do so only by convention, by deliberately establishing certain systems of signs. For the conventionalist, however, the problem arises whether and how mental constructs can be applied on reality — the paradigm case is the relation between pure and applied geometry. Nevertheless, the mathematically formalized natural sciences have attained a considerable degree of precision, and therefore I would like to put the question, whether the adoption of the nominalistic or conventionalist view really implies a renunciation of clarity and exactness at least as a goal we should approach as nearly as possible, also outside the realm of purely analytic discourse.

But the main problem raised by M. Perelman lies not in the domain of the theory of natural science. It belongs to the pictorial, performative and/or pragmatic use of language which gives a much wider scope to individual interpretation. Furthermore, this use of language

ge strives often legitimately towards other goals than scientific exactness, e.g., in poetry. Just as the poet, the lawgiver and politician has other objectives than the scientist and the latter cannot oblige him to strive for clarity. In many cases the exigencies of practice may be quite different from those of conceptual precision. Nevertheless, the political scientist is entirely free to analyze and to comment the activities and linguistic habits of legislators, judges and politicians from his own point of view; he may treat these social facts just in the same way as other objects of research.

I will try to give an example of such an analysis. M. Perelman has emphasized that everyday language gives often ample scope to very different interpretations of the same expression and that sometimes lawgivers deliberately use a vague terminology and leave the exegesis to the judges or the juridical traditions. Words like «equity», «public interest», «justice» etc. play an important role in this connection.

For clarifying these problems it may be convenient to mention the relation between the scope and the content of an expression. In accordance with Popper's rule of falsifiability the informative content depends on the exclusion of possible events. The statement, e.g., «Tomorrow it will rain or it will not rain» gives no information because it does not exclude any possible weather — but for the same reason it is necessarily true. Generally speaking, statements with a very wide scope run only a small risk to be falsified but give no much information. Analogous is the situation concerning normative expressions. A normative principle which does not exclude any kind of behaviour is an empty formula and has no regulative function. The vacuity of such principles makes it impossible to derive from them any rules for human action.

In many cases, however, these expressions are not devoid of any normative content; they have a very wide scope and exclude only some extreme positions, e.g., the postulate: «The social product should be distributed in such a way that nobody dies of hunger». Such a postulate is not entirely empty but it gives little help for a decision concerning the distribution of income in a highly industrialized welfare-state.

Expressions of this kind played an important role in social philosophy and play it still today. For more than two millennia, a variety of socio-ethical and political ideals and requirements, often in complete contradiction to one another, have been established under the title of «justice» or «natural law» without any success in settling

this «plurality of natural laws» or «principles of justice» or even any likelihood of settling them. This must be ascribed simply to the fact that they exclude no or almost no kind of human behavior. From the logical point of view they have such a wide scope that any arbitrary ethico-political postulate may be set forth as a rule of the «universal law» or of «human nature».

In this connection, it is necessary to differentiate between the logical and the social scope of such expressions. Under the concrete social conditions of their time human individuals and groups are practically not free to make use of all the logically possible interpretations of the formulae mentioned above. The political leaders of democratic countries are in their interpretation of, e.g., the empty formulae of the constitution restricted by the more or less institutionalized rules of their social role as politicians, by the habits of legal practice, by the mechanism of elections, by the interests of powerful pressure-groups, by public opinion etc. But not even the heads of totalitarian governments are free of such restrictions.

Furthermore, M. Perelman has given some important remarks on the historical character of meaning. I regret that he has not been more explicit in this respect. It may be necessary to stress this point, because it is usually neglected in epistemological discussions. The meanings of words used in everyday life as well as in the sciences and the humanities are historically evolving sign-systems, not eternal entities. They must be adapted to new situations in the development of science and society — although they often are *not* adapted, and since we see the world through the spectacles of language, in this case we see the present through the eyes of the past. This fact is especially important in the social sciences, because the concepts by means of which we interpret society form themselves a part of the social process and exert an influence upon this very process. It would be probably very rewarding to extend the scope of the analysis of language on this questions, and in this way a bridge could be built between German historicism and Anglo-Saxon analytic philosophy.

*Prof. PERELMAN*

Je remercie le professeur Topitsch pour ses excellentes remarques qui, sur beaucoup de points complètent et prolongent mon propre exposé. Je n'aimerais répondre qu'aux points qu'il a soulevés et qui méritent quelques précisions de ma part.

Je n'aimerais pas identifier le point de vue nominaliste avec le conventionalisme, à moins d'étendre le sens de ce mot au delà de ce que je pourrais admettre. Pour moi, une convention résulte d'un accord volontaire et explicite d'un agent. C'est pourquoi, je suis opposé à une théorie conventionnaliste comme celle du «contrat social». En fait, le langage qui nous a été enseigné, avec toutes ses spécifications et ses usages qui résument un passé de culture, n'est pas plus une convention pour moi que le passé qu'il résume. Peut-on être, à la fois conventionnaliste et adepte d'une explication historique de phénomènes sémantiques?

Il est vrai que, à mon avis, le réalisme, comme «l'essentialisme» favorisent une vue unilatérale du langage, centrée sur la vérité des énoncés, et tout ce que ce point de vue implique. Un point de vue nominaliste n'exclut évidemment pas la recherche de la clarté et de la précision, comme le prouvent amplement les travaux des logiciens contemporains, mais permet d'étudier le langage dans ses multiples usages.

Les formules ambiguës ou vagues, celles que le professeur Topitsch considère comme dépourvues de contenu, ont un rôle essentiel à jouer si nous accordons de l'importance au rôle du juge et de l'interprète. Elles permettent une division du travail, parfois indispensable, comme celle qui existe entre le législateur et le juge, le théoricien et le politicien pratique, un porte-parole de la divinité (comme la pythie) dont les verdicts sont obéis et le prêtre ou le chef qui doit les appliquer. Cette division du travail est inconcevable et inexplicable dans la théorie réaliste du langage, car ce qui paraît socialement utile est présenté comme un défaut, une insuffisance qu'il faut éliminer au plus tôt.

*Prof. T. E. JESSOP*

I express appreciation of Perelman's way of drawing out the respective implications of meaning regarded as (a) given to us, (b) conferred by us. All that I wish to question is the common assumption that *every* instance of meaning *must* be either (a) or (b). I should like the various kinds of meaning to be first considered, e.g. what a *speaker* means, what a word, phrase or sentence means, connotation and denotation, signification and significance (having importance or value). I wonder whether the term «meaning», taken as embracing all that philosophy needs to consider, is being extended so widely as to cease to be useful.

Prof. PERELMAN

Je ne puis que marquer mon accord avec toutes les nuances et distinctions que le professeur Jessop aurait voulu voir introduites dans le débat. Mais c'est justement l'objet de l'ensemble de nos entretiens. Je ne pouvais m'attaquer qu'à un seul point de vue, et encore ai-je dû traiter de beaucoup de questions par allusion. Il me semble qu'en me plaçant à un point de vue, qui est loin d'épuiser le sujet, je pouvais accorder de l'attention à quelques thèses que j'avance et qui ont été trop négligées, à mon gré, par les philosophes contemporains.

Prof. BATTAGLIA

Le professeur Perelman a tracé d'une façon excellente les deux positions essentielles au sujet de la question qui nous occupe, à savoir le sens d'un énoncé et d'un signe: la position réaliste et la position nominaliste. La première ramène le sens au vrai, dans la mesure où le sens d'un énoncé signifie seulement que quelque chose est vrai et même faux si cela correspond à un objet ou à une donnée, faux s'il n'y correspond pas. Mais il est évident que ce n'est pas vers cette solution qu'il tend, mais plutôt vers la *solution nominaliste*.

Cette solution présente *le sens*, bien mieux *les sens*, comme une œuvre humaine, capable de résoudre chaque fois des problèmes concrets de la vie. Il en dérive une certaine variété de perspectives et de solutions différentes, mais aussi la difficulté d'éviter les conflits de la subjectivité qui pourront surgir corrélativement. M. Perelman prouve sa préférence en présentant le droit comme un modèle de science humaine soutenu par le nominalisme, précisément là où le nominalisme trace les perspectives et oriente les solutions.

Qu'il nous soit permis de formuler quelques observations à ce propos. Il me semble que M. Perelman a exclu très opportunément que le droit est un système de concepts, un contexte de propositions en une forme purement logique. Ce qui lui permet de se placer hors des doctrines qui dominent aujourd'hui, telle celle de Kelsen, contre toute réduction du droit dans les limites d'une doctrine purement formelle. Je suis pleinement d'accord avec lui à ce sujet, puisque toute réduction logique du droit, que le droit formalise dans la logique, n'est pas à même de saisir l'essence profonde du droit. Les positions juridiques sont plutôt directement ou indirectement des ordres. Si nous dépassons les aspects extérieurs, elles apparaissent comme des «règles» ou mieux encore des ordres, des «impératifs» qui exigent

de l'obéissance, des ordres impératifs de l'autorité, soit qu'il s'agisse du législateur ou du préfet, de l'administrateur ou du juge. Ordres et impératifs qui reçoivent leur sens par rapport au but que l'on se propose chaque fois. Le moment où l'on relève l'essence du droit, et par suite son sens, constitue l'interprétation. Et c'est dans l'interprétation que l'on relève précisément le but, à travers la signification que l'interprète donne aux normes.

C'est là la raison de l'importance que les situations prennent dans l'expérience juridique. La norme est interprétée non pas dans l'abstrait, par rapport à des profils purement logiques, mais par rapport à des situations concrètes. Les situations varient, les interprétations varient, parce que varient les significations que l'interprète peut donner à ces ordres, lorsqu'il tient compte de la norme, de ses paroles et de son contexte. D'où l'extrême variabilité de la jurisprudence qui ne peut pas se fixer et qui est toujours en évolution.

Nous partageons l'opinion de Perelman lorsqu'il considère fermement que le droit n'est pas un chapitre de la logique, mais qu'il est plutôt relié à l'axiologie et nous sommes de l'avis que la plus ample relativité historique en détermine les ordres et les interprétations. Toutefois nous ne croyons vraiment pas que cela comporte le refus de toute objectivité, comme si l'objectivité ne dépendait que de la formulation réaliste ontologique et traditionnelle. Nous avons parlé des «valeurs» que l'on relève dans l'interprétation en considérant le but, puisque l'interprète se propose d'acquérir ces valeurs et de les faire valoir dans une situation; mais les valeurs ne signifient pas seulement subjectivité, puisque la subjectivité est reliée au relativisme historique, lorsqu'on retient que toute valeur historique s'appuie à son tour sur une valeur humaine et que cette valeur humaine saisie au profond de l'homme n'est pas moins objective parce que absolue. Il est vrai d'autre part, qu'une telle valeur suprême qui régit les valeurs historiques et particulières, saisies dans l'interprétation, n'est pas *in re*, comme disent les ontologistes. Elle jaillit plutôt du profond de l'esprit, elle est dans l'acte qui procède. Il y a en somme un point auquel on doit revenir dans le relativisme historique même, un point que l'on doit retrouver métaphysiquement pour que le procès et l'acte puissent acquérir une signification spirituelle.

Si l'on ne nous concède pas cela, je ne saurais comprendre comment M. Perelman pourrait éviter les contrastes de la subjectivité et les dangers auxquels il se réfère explicitement.

Prof. PERELMAN

Je remercie M. Battaglia de son intervention, qui me permet de préciser deux points. En ce qui concerne les règles de droit, je ne crois pas que toutes les lois se présentent comme des impératifs. L'analyse très fouillée de différents types de lois, entreprise récemment par le Professeur Hart <sup>(1)</sup>, lui a permis de distinguer des règles primaires et secondaires, dont l'interaction permet de comprendre le phénomène juridique (chapitre V). Seules les règles primaires seraient des impératifs; les règles secondaires comprennent les lois de procédure, de compétence et tout un ensemble de lois techniques présentant des aspects différents qui nécessitent une étude détaillée.

En ce qui concerne l'absolu, qui nous permettrait seul de dépasser le relativisme et le subjectivisme, je ne vois aucun inconvénient à l'admettre, à condition de ne pas en faire un être, dont l'étude présuppose une ontologie, mais une aspiration, un idéal, qui ne pourrait s'exprimer qu'en termes axiologiques.

Prof. ROTENSTREICH

Mr Perelman introduced a typology distinguishing between realism and nominalism. This typology, as every other one, is both plausible and yet not exhaustive. Kant e.g. cannot be considered neither as a realist nor as a nominalist. I suggest another non-exhaustive distinction between a view of language as corresponding to a state of affairs and a teleological view of language. In Plato and Hume would hold the correspondence theory while the view that geometrical objects are constructed, the modern information theory will fall under the teleological view. Mr. Ayer's view has to be understood from yet a different point of view.

As to the importance of the legal model, Mr. Perelman is a philosopher who takes jurisprudence seriously. Yet he stresses only one aspect of the legal system i.e. that of decision or application. He does not consider the aspect of legitimation of the legal systems (*ius naturale*) or else the aspect of evidence and asking for testimonies, which Kant — quoting Bacon — stressed. Here Mr. Perelman shows that the legal system being formal in its own way does not lend itself to a total formalization or generalization. The reason for this seems to me to lie in the fundamental fact that a legal case cannot be totally reduced to one type, but that there is an overlap of

(1) H. L. A. HART, *The concept of law*, Oxford, Clarendon Press, 1961.

types. A thief is considered as a thief, but also as having a pathological urge, or as being in a social position of abandonment, etc. This overlap of types to which a case is subordinated provides for me a multiplicity of points of view and thus prevents a one-sided abstraction and formalization.

*Prof. PERELMAN*

*Réponse à M. Rotenstreich*

M. Rotenstreich a raison de signaler les insuffisances de toute typologie; la question est de savoir les services qu'elle peut rendre. Kant, à mes yeux, serait du côté du réalisme, dans la mesure où les structures linguistiques doivent correspondre, chez Kant, à des catégories données à l'homme, et dont il n'est pas le maître. Remarquons d'ailleurs que Kant échappe aussi bien, si pas plus, à la typologie qu'il suggère lui-même, et qui pourrait avoir son utilité.

Mon intérêt pour l'étude du raisonnement juridique — sous tous ses aspects — résulte de ce que le droit constitue une tentative de formaliser, dans la mesure du possible, le domaine de l'action, sous ses aspects les plus divers. Je veux bien m'intéresser, en tant que philosophe, au problème philosophique de la légitimité d'un système juridique, mais ce ne sera plus un problème relatif au raisonnement en droit: ce sera un raisonnement qui prendra le droit comme objet de ses réflexions.

*Prof. CALOGERO*

Je crois que M. Perelman a bien fait de nous rappeler que parfois l'usage de termes vagues est préférable à celui de termes plus précis, quoique en général, et surtout dans les sciences, le cas soit le contraire. Il aurait bien pu apporter beaucoup d'exemples d'une telle situation. Mais bornons-nous à celui qu'il a cité, en le puisant à l'expérience juridique. Il a justement souligné que «chaque fois que le législateur veut accorder au juge un grand pouvoir d'appréciation dans l'application de la loi, il introduit volontiers dans le texte des termes vagues».

D'accord. Mais je voudrais pousser l'analyse un peu plus loin. Le législateur ne s'adresse pas seulement aux juges: il s'adresse, avant tout, au public. Et on peut dire qu'il importe qu'il parle surtout au public, car la situation la meilleure est celle dans laquelle tous les citoyens le comprennent et le suivent si bien, que les juges ont peu

de procès à décider. La meilleure des situations civiques est celle dans laquelle les lois sont si efficaces, que les juges n'ont rien à faire.

Mais alors, en tant qu'elle parle au public en général, la loi doit être la plus précise possible, car seulement dans ce cas, les individus ont la certitude du droit. La loi doit donc parler, dans la majorité des cas, le plus clairement possible au public. Seulement dans les cas exceptionnels, elle peut parler plutôt vaguement aux juges (tout en leur faisant clairement comprendre qu'ils doivent préciser son imprécision).

Or, tout cela fait ressortir où est la justification la plus profonde de l'exigence de la clarté et de la non-ambiguïté des communications. S'il s'agit des choses qu'on communique, elles peuvent bien être parfois obscures. Après tout, nous n'avons pas toujours besoin de clarté, mais aussi d'obscurité; et lorsque nous préférons travailler dans la lumière, ou de dormir dans les ténèbres, il ne s'agit pas d'un choix logique, mais d'un choix pratique. D'autre part, si nous considérons les individus auxquels nous faisons nos communications, alors nous voyons qu'il n'y a pas de raison qu'elles ne soient les plus claires possible, dans toutes situations possibles.

En somme, la clarté elle-même, comme impératif du langage, acquiert une valeur absolue seulement lorsqu'elle est considérée sur le plan dialogique, tandis que son impérativité peut bien admettre des exceptions, lorsqu'elle est considérée sur le plan simplement logique.

*Prof. PERELMAN*

M. Calogero a raison: le public a besoin de sécurité juridique, ce qui justifie le souci de clarté et de précision du législateur. Mais il recherche aussi l'équité, ce qui, étant donné la multiplicité et la variété des situations concrètes, ne peut pas toujours résulter d'une loi absolument claire. S'il n'y avait que la sécurité, on aurait pu imaginer des automates appliquant des lois claires, mais les automates n'ont pas encore le sens de l'équité. Dans la mesure même où nous voulons laisser quelque pouvoir d'appréciation au juge, nous sommes obligés de lui permettre d'interpréter la loi dans son application. Il s'agit d'une vraie incompatibilité, que le législateur doit résoudre, chaque fois, en favorisant, selon les cas, la sécurité (et la précision) ou l'équité (et le pouvoir d'interprétation du juge), d'une façon variable et adaptée aux situations.

*Prof. A. J. AYER*

Since Professor Rotenstreich referred to me, I should like to say that I see no inconsistency between the approach to language which I followed in my paper and that which Professor Perelman has adopted to-day. I was taking semantic rules for granted and offered no theory about the nature of the sign-relation. I think it very likely that professor Perelman's instrumental theory is correct, though I should like to see it worked out in greater detail.

I have one question to put to Professor Perelman. He has suggested to us that the work of jurists, which philosophers have tended to neglect, offers a useful model for them to follow. Now I agree that jurisprudence provides a fertile field for the exercise of philosophical analysis. Professor Perelman's own work has proved this, and so has Professor Hart's. What I am a little doubtful about is the converse. Perhaps there are useful analogies to be drawn between legal and moral judgments. But can Professor Perelman give us an exemple in which the study of legal methods would be likely to further the solution of a philosophical problem, outside the field of moral philosophy?

*Prof. PERELMAN*

Je suis heureux d'apprendre que le professeur Ayer, du moins comme hypothèse de travail, serait tenté d'adopter la perspective dans laquelle je vois des possibilités fécondes pour l'étude du langage.

Personnellement, je crois que l'étude des techniques juridiques peut être d'un secours inappréciable pour le philosophe, chaque fois qu'il s'agit de comprendre les problèmes posés par le contrôle de la régularité, de la rationalité, de la justification des décisions. A mes yeux, l'introduction de la distinction entre jugements de réalité et jugements de valeur a été stérilisante pour la philosophie. Si nous examinons le droit, nous verrons, par exemple, une corrélation entre l'étendue du pouvoir d'interprétation du juge et la généralité des termes de la loi; nous y verrons aussi une façon utile d'approcher le problème des rapports entre la liberté et la raison. Mais tout ceci exigerait une élaboration détaillée.

*Prof. BARZIN*

Je voudrais seulement faire deux remarques.

La première a trait à l'opposition entre réalistes et nominalistes.

Le réaliste, dit M. Perelman, croit à des significations objectives. Mais qu'est-ce que ces significations ? Sont-ce des significations de mots ou de notions ? Ou bien des significations de propositions ? Dans la première hypothèse, je suis un nominaliste, car si je pense comme M. Perelman, que nous recevons notre langage de notre milieu historique, théoriquement tout au moins, les définitions de notions ou de mots n'ont aucune importance. Que nous donnions à tel mot, telle ou telle signification n'importe pas. Ce qui importe, c'est que les interlocuteurs donnent aux mêmes mots, la même signification.

Si au contraire, les significations sont celles de propositions qui nous informent sur le réel, je me sens profondément réaliste. Je crois qu'il y a des propositions objectivement vraies et d'autres qui sont objectivement fausses. Je crois qu'il y a une vérité. Et ceci m'amène à ma seconde remarque.

Monsieur Perelman nous a fait du juge un portrait que j'accepte intégralement. Il nous a dit surtout que le juge est guidé par une finalité. Il défend l'ordre public. C'est nous dire que son activité est du domaine de l'action. Elle est orientée par des valeurs. Je voudrais comparer au juge, un autre modèle. Je voudrais que ce modèle ne soit ni le philosophe dont l'activité est trop complexe et soulève trop de problèmes; ni le mathématicien, dont le savoir est purement formel; ni même le physicien, dont la science aujourd'hui est occupée à une réorganisation de ses fondements. Mais considérons le chimiste ou le physiologiste au cours de ses recherches. Le savant des sciences de la nature cherche la vérité, et une vérité objective. Dans ce but, c'est une des conditions de son activité, que de repousser toute finalité, et notamment toutes ces finalités, qui guident le juge. Pour établir une loi scientifique, il se défera de toutes les valeurs qu'il éprouve en tant qu'homme, pour ne faire attention qu'au critérium de la validité de la preuve. Dès lors, n'est-on pas obligé de conclure que nous sommes là devant deux formes d'activité humaine, qui diffèrent non pas de degré, mais qui diffèrent en nature ? Et vouloir les assimiler l'une à l'autre n'introduirait-il pas dans nos analyses, une confusion qui nous rendrait incapables de « rendre compte des faits » ?

*Prof. PERELMAN*

L'opposition que je voulais établir entre réalistes et nominalistes concerne le langage dans l'ensemble de ses usages. Il n'est pas ques-

tion, quand on est nominaliste, de nier l'existence de propositions vraies, mais cette vérité n'est pas simplement la reproduction du réel. Tout usage d'un langage se sert de notions, de catégories, de classifications, qui ont été élaborées dans des buts variables. En science, ces buts sont la possibilité de se comprendre, de vérifier, de prévoir; on y favorise la simplicité, la clarté, la fécondité, qui sont également des valeurs humaines. Je crois qu'il y a intérêt à intégrer l'activité du savant dans l'ensemble des activités humaines.